REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DELIBERATION N° **DE_121121_2**DU CONSEIL MUNICIPAL

23 (CREUSE)

Nombre de conseillers

Membres	11
Présents	10
Représentés	00
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

De la commune SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE

Séance du 12 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence d'Alain BUJADOUX.

<u>Etaient présents</u>: M. Alain BUJADOUX, M. Alain GRASS, Mme Isabelle CARTON, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Jean-Pierre CHAPUT, Mme Michèle ALOUCHY, Mme Michèle TIXIER-GALLAND, Mme Justine BOSSERT, M. Alexandre BOURDERY, Mme Evelyne GIPOULON,

Pouvoirs :

Excusé(e)s: M. Frédéric DUPLEIX

Absents:

Date de convocation: 04/11/2021

M. Jean-Marie BERTRAND a été nommé secrétaire de séance

<u>Objet</u> : Résultat de l'enquête publique relative au déplacement d'un chemin à Sannegrand

En date du 02 juillet 2021, le Conseil Municipal, par délibération DE_020721_4, a approuvé à l'unanimité le principe de déplacer la partie du chemin qui longe la parcelle sectionnaire AM 201 au village de Sannegrand afin de régulariser sur le plan cadastral ce qui se réalise dans les faits.

Monsieur Guy BONTEMS a été désigné commissaire enquêteur par arrêté n°7/2021 en date du 19 juillet 2021. L'enquête publique a été organisée de 30 août 2021 au 13 septembre 2021 avec présence du commissaire enquêteur les lundis 30 aout 2021 et 13 septembre 2021 en mairie. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable, sans réserve, au projet de déplacement d'une partie du chemin au village de Sannegrand.

Aussi, à la lecture de ce résultat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le déplacement du chemin sur une partie de la parcelle sectionnaire AM 201 qui sera acquise par la Commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.